

L'an deux mil vingt et un, le 6 avril, à 18h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Frédéric ROUAN, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2021

Présents : M. ROUAN Frédéric, Mme LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, M. TAPON Renaud, Mme LEGRAND Nathalie, M. CORS Alain, M. ROUAN Romain, M. COUTURIER Gérald, Mme GAS Stéphanie, M. BOUCHET Franck, Mme VERGEREAU Carole, Mme WURTZ Marina, M. GLAUDEL Allan, Mme LABROUSSE Cécile, M. CROMPAS Stevens (à partir du point n° 8), Mme PATRY Sylvie, Mme SEGUIN Brigitte, M. PÉRONNEAUD Patrick, Mme BONDUEL Nathalie, M. TROUVÉ Stéphane, M. LAURENCEAU Olivier

Excusés avec pouvoir : Mme LOENS Bérandère à *Mme LESPINASSE Amanda*

Excusé sans pouvoir : M. CROMPAS Stevens (jusqu'au point n°7)

Secrétaire de séance : M. COUTURIER Gérald

PRÉAMBULE :

- Compte tenu de la crise sanitaire et du couvre-feu, le Conseil Municipal se tient petite salle polyvalente, sans public.
- M. le Maire déclare le quorum atteint, proclame la validité de la séance et ouvre la séance.

Au vu de l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2020, M. le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Décision n°4 du 25 février 2021 : Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) « Rénovation énergétique des bâtiments publics » pour la mairie. Cette opération sera proposée et soumise au vote du conseil municipal pour inscription au budget 2021. Le montant des travaux est évalué à 10 295 € HT. Plan de financement prévisionnel : Etat (DSIL) 80% : 8 236 € HT / Autofinancement : 2 059 € HT = 10 295 € HT

Décision n°5 du 16 mars 2021 : Une demande de subvention a été adressée au Conseil Département 17 dans le cadre de travaux d'aménagement extérieur devant les commerces afin d'informer les habitants sur les activités commerciales et artisanales. Le montant des travaux est évalué à 19 451 € HT. Plan de financement prévisionnel : Département 30% : 5 835 € HT / Autofinancement : 13 616 € HT = 19 451 € HT.

M. le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour, ces 2 points ont été vus en commission de travail et sont donc proposés par les commissions :

- Modification des tarifs des concessions du cimetière
- Modification des tarifs de la Régie « Marché » (droits de place)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, les modifications de l'ordre du jour proposées.

1- AVENANT A LA CONVENTION (1991) POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Après avoir laissé la parole à Mme MOUNIER, directrice de la SEMIS qui a expliqué l'avenant proposé, M. le Maire expose que par convention en date du 8 mars 1991, la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS) s'était engagée à réaliser 12 logements locatifs sociaux mis à disposition de la SEMIS par bail emphytéotique. Un premier avenant en date 4 juin 2019 portait la durée du bail jusqu'au 31 octobre 2046.

M. le Maire propose au Conseil Municipal, suite à la sollicitation de la SEMIS ayant prévu d'engager des travaux importants de réhabilitation estimés à 432 908 € et compte-tenu que le compte d'avances de la convention initiale est créditeur au 31/12/2020 de 105 025,06 € :

- de mettre fin à la garantie d'exploitation sans contrepartie financière. Ainsi, le solde créditeur du compte d'avances dans les comptes de la SEMIS au 31/12/2020 (105 025,06 €) lui reste acquis et l'article 4.7 de la convention du 8 mars 1991 stipulant la garantie d'exploitation est abrogée.
- de reconduire les autres articles de la convention initiale dont l'article 3.2.3 relatif à la garantie d'emprunt car les emprunts souscrits par la SEMIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations doivent être garantis par les communes, la Communauté d'Agglomération de Saintes ne garantissant que les emprunts pour les logements sociaux neufs.

Le Conseil Municipal, après en avoir en délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus exposées.

2- MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Rapporteur M. Renaud TAPON, adjoint au Maire

Considérant la proposition de la commission Cadre de Vie et Bâtiments Publics du 23 mars 2021 de réviser les tarifs des concessions au cimetière, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire révisée comme suit à compter du 01/05/2021 :

DURÉE	TARIF ACTUEL	TARIF PROPOSÉ
CONCESSION SIMPLE		
30 ans	90 €	120 €
50 ans	250 € (perpétuelle)	250 € (non perpétuelle)
CONCESSION DOUBLE		
30 ans	140 €	200 €
50 ans	380 € (perpétuelle)	380 € (non perpétuelle)
DURÉE	TARIF ACTUEL	TARIF PROPOSÉ
COLUMBARIUM		
15 ans	230 €	250 €
30 ans	460 €	450 €
CAVURNE		
15 ans	50 €	150 €
30 ans	100 €	250 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, les tarifs proposés ci-dessus à compter du 01/05/2021.

3- MODIFICATION DES TARIFS DE DROITS DE PLACE

Rapporteurs : Nathalie LEGRAND, adjointe au Maire, et Alain CORS, adjoint au Maire

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs des droits de place (derniers tarifs approuvés en décembre 2001) et suite à la proposition du Bureau Municipal, il est soumis au Conseil Municipal la modification des tarifs des droits de place pour les marchés et vente au déballage comme suit :

- Passage du droit de place de 0,30€ à **0,50 €/m linéaire** et à **1 €/m linéaire** si électricité fournie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, la modification des tarifs de droit de place pour les marchés et vente au déballage ci-dessus exposée.

4- APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Préambule de M. le Maire :

« Notre conseil municipal de ce soir sera consacré en grande partie au vote du budget, acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Vous verrez que le budget répond aux 5 principes budgétaires qui sont : l'annualité, l'unité, l'adoption, l'universalité, la sincérité, et l'équilibre.

Tous les documents budgétaires seront votés par nature et non par fonction.

Tous nos choix ont été guidés par les urgences à gérer suite aux états des lieux réalisés qui sont, vous en conviendrez, tous alarmants, états des lieux et constats exposés en commission Cadre de vie/bâtiment. Nous avons été surpris de tout le

retard qui a été pris en terme d'entretien des bâtiments mais aussi en terme de suivi des contrats.

Ce budget a été préparé grâce au travail des commissions. Je tiens à saluer le travail des commissions qui s'est déroulé de manière très constructive. Tous les membres des commissions ont pu s'exprimer ouvertement en commission et au vu des échanges, je suis heureux de vous dire que tous les membres ont partagé ce qui a été proposé.

Je ne doute donc pas que le vote du budget se fera de façon unanime ».

Rapporteur : Alain CORS, adjoint au Maire

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par le comptable des finances publiques ;

Considérant que M. Alain CORS, adjoint au Maire chargé des finances, a été élu à l'unanimité pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2020 ;

Considérant que M. Frédéric ROUAN, Maire, est sorti de la salle au moment du vote et n'a donc pas participé au vote ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur M. CORS, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses pour un montant de 151 029,38 € ;

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget principal comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	1 275 795,28	359 750,09	1 635 545,37
Recettes	1 494 254,84	308 454,37	1 802 709,21
Résultat d'exécution	+ 218 459,56	- 51 295,72	+ 167 163,84
Résultat n-1 reporté	+ 263 010,28	- 8 373,66	+ 254 636,62
Résultat de clôture 2020	+ 481 469,84	- 59 669,38	+ 421 800,46

5- APPROBATION du COMPTE DE GESTION 2020

Entendu le rapport présenté en commission de finances le 26 mars 2021 par M. CORS ;
Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget principal pour l'exercice 2020 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2020 dressé par l'ordonnateur.

6- AFFECTATION du RESULTAT 2020

Entendu le rapport présenté en commission de finances le 26 mars 2021 par M. CORS ;

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2020 :	218 459,56 €
Résultat à la clôture de l'exercice N-1 :	263 010,28 €
Résultat de fonctionnement de clôture au 31/12/2020 :	481 469,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2020 :	- 51 295,72€
Résultat à la clôture de l'exercice N-1 :	- 8 373,66
Solde des restes à réaliser :	- 151 029,38 €
Résultat d'investissement de clôture au 31/12/2020 :	- 210 698,76 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **210 698,76 €**
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **270 771,08 €** (481 469,84 – 210 698,76 €)

7- VOTE des TAUX 2021 :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition 2020 : Taxe d'habitation 10,43 % (taux gelé), Taxe foncière (bâti) 21,71 %, Taxe foncière (non bâti) 46,74 %.

M. CORS, adjoint chargé des finances, informe que la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes à compter de 2021 (Réforme fiscale et Loi de Finances 2020). En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 perçue jusqu'alors par le Département est transféré aux communes. En Charente-Maritime, ce taux est de 21,50%.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 43,21% (soit le taux communal 2020 (21,71%) + 21,50%). Il est à préciser que pour le contribuable, l'opération sera sans incidence et sans conséquence financière car il s'agit d'un transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition et **FIXE** pour 2021 les taux de la fiscalité directe locale comme suit :

Taxe foncière bâti 43,21 %	Taxe foncière non bâti 46,74 %
-------------------------------	-----------------------------------

8- ATTRIBUTION des SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS :

Rapporteur : Laetitia SOULA DEL VECCHIO, adjointe au Maire

Suite aux demandes des associations et aux propositions du bureau municipal, le conseil municipal, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux associations pour 2021 comme suit : M. TROUVÉ demande des précisions concernant la subvention pour la nouvelle association « Roule la Poule ». Mme SOULA DEL VECCHIO répond que ce n'est pas une subvention de fonctionnement mais qu'il s'agit d'une

	Montant total attribué
A.C.C.A.	1 100 €
AMICALE FOOTBALL	6 000 € (+ aide exceptionnelle de 424 € machine à tracer)
ANCIENS COMBATTANTS	150 €
ANIMATION ARTISTIQUE POPULAIRE AAP	6 000 €
ASSO°. SPORTIVE ET CULTURELLE ASC	1 500 €
ATELIER D'ART M. CASTAGNEYROL	700 €
CLUB AVENIR ST GEORGEAIS RANDO	400 €
CLUB St GEORGES LOISIRS	900 €
ROULE LA POULE	1 700 €(dont acompte de 400 € versé en mars 2021)
TENNIS	2 500 €
TOM POUCE C. LOISIRS NIEUL LES SAINTES	1 000 €
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (CE)	3 355 €
SPA DE SAINTES	1 284 €
Provision pour imprévus	4 987 €
TOTAL	32 000 €

aide à l'installation (pose de clôtures). Le Maire s'étonne de cette question surtout que ce projet a été engagé juste avant les élections de mars 2020 avec des engagements oraux de l'ancienne équipe municipale. M. TROUVÉ indique qu'il est d'accord pour aider l'association, mais il se demande s'il était bien opportun de donner une subvention d'un tel montant. Il s'interroge si la commune n'aurait pas pu financer directement les travaux. Renaud TAPON répond en expliquant que les bénévoles de l'association ont déjà financé sur leurs propres deniers une partie des travaux. Monsieur TROUVÉ répond, qu'il comprend la raison de ce choix.

Mme VERGEREAU fait remarquer qu'il serait bien d'intégrer les avantages en nature octroyés aux associations. Le Maire fait part que ce sera un critère supplémentaire pour l'attribution des subventions pour le prochain budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, les subventions aux associations.

9- VOTE du BUDGET 2021 :

Préambule d'Alain CORS, adjoint au budget :

« La mise en place tardive de notre équipe ainsi que la date du vote du budget (2 juillet 2020), ne nous ont malheureusement pas permis de réaliser l'ensemble de nos prévisions.

Puis la crise de la COVID début 2021, n'a rien arrangé afin d'obtenir des devis auprès des entreprises.

Nous espérons que 2021 puisse nous permettre de réaliser enfin l'ensemble des investissements malgré la COVID qui persiste.

Comme vous pourrez le constater, une grande partie du budget prévisionnel (environ 500 000 €)

va être employé principalement d'une part, à la rénovation des biens communaux (écoles, salle polyvalente, vestiaires football, parc de loisirs, mairie) et d'autre part, à du matériel pour nos services techniques.

Enfin, nous allons doter ces mêmes services d'un véhicule électrique utilitaire afin de lutter activement contre le dérèglement climatique.

L'importance de ce budget s'explique par le fait du peu ou du manque d'entretien non réalisé depuis de nombreuses années.

Enfin, nous tenons à rassurer l'opposition sur la concrétisation de nos projets ainsi que sur la bonne gestion des finances de notre commune.

Pour notre part, nous avons déjà renégocié un prêt bancaire soit un gain pour la commune de 11530,83 €.

Pourquoi aucune démarche n'a été engagée auparavant, car oui notre commune aurait pu gagner plusieurs dizaines de milliers d'euros ?

Nous avons également remis à plat certains contrats de maintenance qui n'étaient pas effectués par les entreprises depuis des années.

Quid des contrôles ?

Nous laisserons le soin à nos concitoyens de juger par eux-mêmes des dérives et du laxisme qui s'étaient installés au sein de la précédente mandature».

Entendu le rapport présenté en commission de finances le 26 mars 2021 par M. CORS ;

Le Conseil Municipal, **VOTE** le budget 2021 comme suit :

Pour : 18

Contre : 5 (MM LAURENCEAU O., SEGUIN B., PÉRONNEAUD P., BONDUEL N., TROUVÉ S.)

Abstention : 0

BUDGET PRINCIPAL

SECTION de FONCTIONNEMENT		SECTION d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 756 035,08 €	Dépenses	1 035 475,76 € (dont reste à réaliser 151 029,38 €)
Recettes	1 756 035,08 €	Recettes	1 035 475,76 €

Mme SEGUIN, Conseillère Départementale, fait part de l'avancée des demandes de subvention déposées par la commune auprès du Département. M. le Maire indique qu'il est important d'avoir enfin toutes ses informations et la remercie. Il se réjouit que l'échange qu'il a eu avec M. DOUBLET, Vice-président du Département, porte, a priori, ses fruits.

M. le Maire demande si l'opposition souhaite s'exprimer pour expliquer son vote CONTRE.

M. TROUVÉ indique que c'est pour la même raison que l'an passé, et qu'il est contre l'augmentation de l'enveloppe indemnitaire des élus en 2020, ce que Mme BONDUEL confirme. M. le Maire souhaite savoir s'il a d'autres raisons à part celle-ci. M. TROUVÉ n'apporte pas de réponse.

Mme BONDUEL précise qu'elle vote contre car elle juge qu'il y a un oubli important dans la répartition du budget, mais elle ne souhaite pas dire lequel. Elle ajoute qu'elle ne voit pas de stratégie dans ce budget.

M. le Maire lui demande quelle était la stratégie des mandats précédents. Mme BONDUEL n'apporte pas de réponse.

Mme LESPINASSE fait part que l'aménagement des écoles sera l'un des projets de cette mandature compte-tenu du mauvais état des installations. Mme LABROUSSE fait remarquer que les problèmes des écoles sont connus car nos enfants ont fréquenté les écoles de Saint Georges-des-Coteaux.

M. TAPON indique qu'il faut traiter les urgences et que les équipements municipaux sont en très mauvais état et même la salle multipôles. Mme LABROUSSE indique que la salle est inexploitable en terme d'insonorisation en donnant l'exemple des spectacles d'écoles de fin d'années.

M. le Maire précise que l'un des axe fort sera aussi la réhabilitation du parc vu son état.

M. LAURENCEAU indique qu'il n'a pas besoin d'expliquer son vote CONTRE car cela ne regarde pas les membres de l'assemblée. M. Romain ROUAN tient à le rassurer en lui disant que le conseil municipal ne se

limite pas à être une chambre d'enregistrement, il peut donc s'exprimer sans crainte. Aucune réponse supplémentaire n'est apportée.

M. PÉRONNEAUD demande pourquoi le choix s'est porté sur l'achat d'un véhicule électrique plutôt que sur de la location. M. TAPON répond qu'une étude comparative a été menée en fonction des kilomètres parcourus et que l'achat était la meilleure solution financière pour la commune.

10- AMORTISSEMENT TRAVAUX COLLEGE QUINET

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir, sur une année, les frais relatifs aux travaux de restructuration et d'extension du collège E. QUINET de Saintes pour un montant de 2 220 €. Cet amortissement se fera au cours de l'exercice suivant les derniers règlements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité, d'amortir les frais relatifs aux travaux du collège QUINET exposés ci-dessus, en une année.

11- INFORMATIONS DIVERSES

- Désignation d'un élu référent aux tournages et aux productions audiovisuelles :

Des repérages techniques vont se faire sur notre commune, avec potentiellement un tournage par la suite. Au vu des conseils de l'AFM17 et de SOLURIS, dans ce genre de situation, la désignation d'un élu référent aux tournages et aux productions audiovisuelles est effectivement une bonne solution pour favoriser les échanges et transmettre les informations entre le maire, d'une part, et les équipes de tournage, d'autre part. Le Maire informe que M. Romain ROUAN est désigné élu référent aux tournages et aux productions audiovisuelles.

- Point sur les animations : Rapporteurs : Nathalie LEGRAND, adjointe au Maire, et Frédéric ROUAN, Maire

- Point sur la reprise des marchés de producteurs et artisans du vendredi, qui fut un succès.
- Dimanche 4 juillet : Course cycliste « les Boucles de l'Arnoult » organisée par le club de Nieul-les-Saintes, qui traverse la commune.
- Samedi 31 juillet : Course cycliste « Prix Marcel BERGEREAU » organisée par l'association « Bordeaux-Saintes » - Départ et arrivée sur la commune.

- Sécurité sur la RD 137 :

M. le Maire a échangé avec Michel DOUBLET, Vice-président en charge des infrastructures du Département, le 18 mars. M le Maire a rappelé que son avis, contre le relèvement de la vitesse maximale autorisée de la RD 137 à 90km/h n'a pas été entendu par le Conseil départemental. Il a attiré l'attention sur la sortie et l'entrée du magasin Brico Dépôt (2 moulin De La Truie RD 137, Route de Rochefort à Saint-Georges-des-Coteaux). Ce magasin génère un flux très important de véhicules, combiné à celui des habitants du hameau des Grandes Versennes. Cette intersection, où la vitesse maximale autorisée est à 90km/h, pose un réel problème de sécurité routière, preuve en est, le dernier accident vendredi 26 mars dernier.

M. le Maire a évoqué une demande pour diminuer la vitesse autorisée à 70km/h en amont et en aval de l'intersection de Brico Dépôt. Le courrier a été transmis au Département.

Mme LABROUSSE demande si un rond-point ne pourrait pas être envisagé à Brico Dépôt. M PÉRONNEAUD indique que le département avait refusé cet aménagement lors de l'ouverture du magasin.